

Perrex: Présentation de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes de vallée de la Basse-Veyle

La soirée organisée par l'Association '**Protégeons notre patrimoine naturel, le bocage, 'les Grands Prés' à Perrex**' dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones humides à partir de l'Arrêté Préfectoral de Protection des biotopes de la vallée de la Basse-Veyle, s'est déroulée ce Vendredi 08 Février 2013 à Perrex.

En l'absence de Monsieur Marc Chatelain retenu par un imprévu de dernière minute, Mlle Muriele Durand-Bourlier, adjointe du pôle 'nature' à la Direction Départementale des Territoires de l'Ain a présenté la récente décision préfectorale promulguant l'Arrêté de Protection des Biotopes de la vallée de la Basse-Veyle. Cette évidente reconnaissance par l'Etat, de la qualité et de l'originalité de notre territoire, souligne le nécessaire respect des milieux naturels. Cet arrêté élaboré de manière collective associe les principaux acteurs concernés, agriculteurs et collectivités du territoire.

Mlle Durand-Bourlier a répondu aux nombreuses questions et interrogations de l'assistance, soulignant l'importance de l'engagement de l'Etat Français dans la protection des zones humides, 50% de ces espaces ayant été perdus depuis une vingtaine d'années (la Voix de l'Ain N°3537 du Vendredi 08 Février 2013-page 9).

Un comité de suivi, auquel participera notre association, sera installé dans les prochaines semaines pour suivre et mettre en œuvre l'A.P.P.B..(Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)

On notait dans l'assistance la présence de Mr Madru, Conseiller Municipal de Biziât et Monsieur C. Ravoux, Adjoint au Maire de Vonnas.



une assistance attentive et intéressée.